

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Le 28 novembre. — Des ordres viennent d'être donnés pour le départ prochain du maréchal duc de Broglie, qui retournerait à son ambassade de St.-Louisbourg. Cette résolution aurait été prise suite d'une communication de M. Pozzo di Borgo.

Le ministre de la marine a autorisé le débarquement des marchandises susceptibles de s'avarier appartenant au commerce étranger, qui se trouvent à bord des bâtimens hollandais mis en embarcation à la charge de représenter ces marchandises à la dernière réquisition. (Temps.)

Les communications faites ici par M. Werther de Broglie ne sont pas aussi satisfaisantes que les faites, dit-on, au cabinet de La Haye par l'ambassadeur prussien. M. de Werther négocie toujours avec MM. de Broglie et Soult. La question de l'occupation de Venloo, semble être l'objet des grandes discussions. Lorsqu'on veut calmer l'irritation occasionnée dans la diplomatie prussienne par l'entrée en Belgique d'une armée française, M. de Broglie proposa à M. de Werther d'envoyer une armée prussienne occuper Venloo comme garantie de la bonne foi du cabinet français. Mais on ne tarda pas à se repentir de cette concession.

Le gouvernement de Belgique réclama fortement les promesses du cabinet français, et l'Autriche parut de son côté peu disposée à accéder à l'accommodement.

Le gouvernement français a donc dû revenir sur ce qu'il avait promis. Maintenant M. de Broglie formule des conditions rigoureuses pour l'occupation de Venloo par la Prusse.

Dans la séance de ce jour, la chambre des pairs a adopté sans changement le projet d'adresse proposé par la commission. Sur 101 votans, il n'y a eu que deux opposans. Voici le paragraphe de cette adresse relatif aux affaires de Belgique :

« L'acte important qui rend plus intime l'union de la France et de l'Angleterre, en même temps qu'il offre une garantie de plus pour la paix générale, sera pour les deux peuples l'augure d'un nouveau et heureux avenir. »

Leur concours efficace, réalisant l'œuvre des négociations, écarte en ce moment la seule cause médiante qui pourrait encore agiter l'Europe. Si le traité du 15 novembre, consenti par cinq grandes puissances, n'a pu recevoir son accomplissement, que de la force des armes, une intervention militaire prévue par les traités mêmes et qui doit assurer l'exécution, ne déplacera pas les grands intérêts spéciaux sur lesquels repose la tranquillité de l'Europe.

La France voit avec satisfaction ses flottes se joindre à celles de l'Angleterre aux embouchures de l'Escaut, et sa jeune et vaillante armée devant les murs d'Anvers. Une place y était marquée pour les Français.

Le lien qui vient d'unir le roi des Belges à sa Majesté est un gage nouveau de l'intimité des deux peuples. La chambre recevra l'acte qui la couronne avec le vif intérêt qui s'attache à la belle et glorieuse famille dont la nation voit avec joie votre couronne entourée.

A la séance de la chambre des députés d'aujourd'hui, M. le ministre des finances a présenté un projet de loi ayant pour objet de faire percevoir le budget de 1833, sur les bases posées pour l'année 1832. Il a présenté ensuite un autre projet tendant au règlement définitif des comptes de 1831.

L'ordre du jour est la discussion de l'adresse. La chambre entend contre l'adresse : MM. Thoury, Havin, de Sade,

Pour le projet : MM. Roul, Augustin Giraud et Duvergier de Hauranne.

Jusqu'à présent 4 heures 1/2, la séance n'avait présenté aucun incident remarquable.

— Le Constitutionnel fait les réflexions suivantes au sujet des passages du projet d'adresse sur les questions belge et polonaise :

« La partie de l'adresse qui traite de l'attitude du pays au-dehors, respire un ton de fermeté calme et de repos dans la force, qui caresse cette fibre de l'honneur national, si irritable dans notre généreuse France. La France est prête, en effet, et elle saura bon gré à la chambre de l'avoir dit pour elle, à s'imposer tous les sacrifices « pour le maintien de son honneur, l'indépendance de son territoire et la défense de sa liberté. » Seulement nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire de lui demander ces pénibles sacrifices. L'expédition de Belgique hâtera probablement cette paix, qu'elle semblait d'abord devoir compromettre. Bien des vallées belliqueuses, bien des boutades absolutistes se calmeront, se sont déjà calmées peut-être, au moment de jeter le gant à cette liberté toujours prête à le ramasser. Nous l'avons déjà dit, l'Europe ne nous fera pas la guerre, parce qu'elle a besoin de la paix comme nous et plus encore que nous. Nous ne pouvons donc que louer l'adresse d'avoir réclamé avec tant d'énergie, un désarmement qu'on doit enfin à notre bonne foi et à notre désintéressement, et qui est comme elle l'a si bien dit « dans la moralité des peuples et dans les intérêts de la civilisation. »

— L'organisation de l'armée de l'Est se poursuit avec rapidité ; elle sera composée de deux corps, l'un sous la dénomination de corps de la Moselle, l'autre de la Meuse ; M. le baron Pelet, lieutenant général, appelé au commandement de celui de la Meuse, arrivera incessamment à Mézières.

(Sentinelle de la Meuse.)

BELGIQUE.

ANVERS, LE 30 NOVEMBRE.

La neutralité de la ville paraît avoir été l'objet de quelques négociations dans le conflit qui va peut-être s'élever entre la citadelle et l'armée française. On nous apprend que le général Chassé a accepté cette neutralité, et qu'il a lui-même demandé que des troupes françaises entrassent dans nos murs pour contribuer à l'exécution de cet acte.

Si cette nouvelle se confirme, et elle ne peut tarder à nous être communiquée officiellement, nous devons cet heureux résultat aux efforts multipliés et à la vive sollicitude de nos magistrats et du gouvernement.

— Les troupes belges ont été relevées cette nuit dans les postes qu'elles occupaient aux environs de la citadelle par des troupes françaises.

Les Français occupent encore la partie de l'ancien arsenal qui longe la citadelle.

— Un officier hollandais est déserté de la citadelle.

— Les Hollandais continuent à lancer toutes les nuits des flèches à feu, pour éclairer les environs de la forteresse.

— Les troupes ont pareillement été relevées cette nuit sur l'autre rive de l'Escaut, dans les postes qu'elles occupaient aux environs de la tête de Flandres, et des autres forts.

— Hier au soir les ouvrages ont été commencés du côté de la citadelle, plus de 12,600 hommes y ont été employés toute la nuit. Les compagnies de carabiniers et de voltigeurs étaient placées en avant pour repousser l'ennemi en cas d'une sortie ; tandis

que les compagnies du centre travaillaient à ouvrir les tranchées.

Malgré le mauvais temps rien ne peut être comparé à l'activité des officiers et soldats. Les travailleurs, le fusil sur le dos, les fascines et les piquets dans les bras, les transportaient gaiement vers les endroits désignés ; des compagnies éloignées de quatre lieues sont venues vers une heure prendre part aux ouvrages ; ce matin à 9 heures la tranchée avait un bon mètre de profondeur et les terres au moins 1 mètre et demie d'élevation ; de manière que les travailleurs se trouvent déjà presque à couvert ; et tout cela s'est exécuté sans qu'un seul coup de canon fus tiré de la citadelle.

— Les Français ont pris possession du fort Montebello à 3 heures du matin, ainsi que de la Porte Béguines et de l'arsenal brûlé.

— A midi, la citadelle a commencé à tirer sur les travailleurs occupés à la tranchée qui se trouve déjà très-avancée.

— Les artilleurs sont mèches allumées à toutes les batteries tant de l'intérieur que de l'extérieur.

— Ce matin à 8 heures, les tranchées étaient portées jusque sous le feu de la citadelle et allaient jusqu'au cabaret dit *Nieuwen Buiten* et la société de l'harmonie de St. Laurent.

Le feu des Hollandais n'est pas suivi : les coups ne portent que de quart d'heure en quart d'heure. Leur mitraille peut encore faire du mal aux travailleurs, mais le plus fort est fait. On est en train de placer les batteries.

C'est la brigade du duc d'Orléans qui a ouvert la tranchée.

Le duc ne l'a pas quittée un moment.

Les premiers coups de canon ont un peu émotionné les esprits, mais l'idée de sortir enfin d'un provisoire désastreux où un parti cherche de nouveau à vouloir nous replonger a ranimé la confiance.

On croirait plutôt entendre le canon de réjouissance qu'une attaque de l'ennemi.

— Les princes français sont au local de l'Harmonie, tellement rapprochés de la citadelle qu'ils y sont sous la portée des coups de fusil des Hollandais.

— On assure que la sommation a été faite à Chassé ce matin au nom de la France et de l'Angleterre. Le général Sébastiani a dû sommer également les forts du côté de la Flandre.

Le cinquième régiment belge est parti aujourd'hui pour Bruxelles ; c'est le 6^e qui le remplace. Ce dernier régiment a été remplacé par les Français qui occupent aussi le poste de l'arsenal depuis 5 heures du matin.

— Le 5^e bataillon du 4^e régiment est également parti à midi et demi.

— Dans la sommation faite à Chassé, une heure était fixée pour le retour de la réponse.

— Il est 3 heures : la canonnade continue par intervalle.

Il n'y a pas eu de côté à la bourse de ce jour.

Ce sont les ducs d'Orléans et de Nemours qui ont béché la première pètelée de terre. (Phare.)

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un arrêté statuant que des médailles d'honneur seront décernées à ceux qui se signaleront le plus par leurs efforts à sauver de l'incendie les propriétés des Anversoises, en cas de bombardement de leur ville.

— Une association d'assurances mutuelles, contre les suites du bombardement s'est établie à Anvers.

LIEGE, LE 1^{er} DÉCEMBRE.

La chambre des représentants, dans sa séance d'hier, s'est occupée d'abord d'une proposition de loi, faite par M. Corbisier, sur les pensions de la légion d'honneur, et du rapport de la loi des naturalisations.

On entend ensuite le rapport de la commission des pétitions.

Aujourd'hui se fera le rapport de la commission de vérification des pouvoirs relativement aux dernières élections.

— Le projet d'adresse de la chambre des députés de France que nous avons publié hier est satisfaisante sous le rapport de la question extérieure. Cette pièce renferme une garantie de plus pour l'indépendance de la Belgique, l'exécution du traité des vingt-quatre articles et la paix de l'Europe.

« La France veut la paix, y est-il dit; elle ne sera point agressive, mais elle ne permettra pas qu'on l'attaque dans sa dignité. Pour la Belgique en particulier, elle ajoute :

« Le moment était venu de pourvoir à l'exécution des traités; la patience était des long-temps épuisée; » et plus loin : « On ne saurait essayer de ravir sa liberté à un peuple qui l'a comme nous conquise, sans que la nôtre fût aussi menacée. »

— Le quartier-général du général Niellon est depuis deux jour à Eccloo.

— Le général Sebastiani vient de transporter son quartier-général à Beveren.

— Une centaine de malades évacués de l'hôpital de Louvain, sont arrivés le 26 à Namur.

— Les artilleurs affectés à la 10^e batterie d'artillerie de campagne en garnison à Namur, ont reçu subitement le 27, l'ordre de départ, ils se sont dirigés sur Anvers, où ils devront servir des pièces de position. Leur artillerie reste à Namur.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Notre artillerie a construit en peu de temps une batterie dirigée sur la Tête de Flandres; c'est un bel ouvrage admiré par les étrangers. »

— On écrit de Valenciennes, 29 novembre :

« Ce ne sont plus des troupes qui traversent notre ville, c'est de l'argent, les régimens sont remplacés par des millions que le gouvernement fait filer en Belgique pour la solde de l'armée et le paiement de fournitures faites en nature par les Belges. »

— On écrit d'Arlon, 28 novembre :

« M. Thorn continue à recevoir chaque jour des témoignages de la satisfaction qu'a occasionnée son retour au milieu de ses administrés. Lundi dernier un banquet lui a été donné par les principaux fonctionnaires de cette ville, M. le général de Tabor et les autorités militaires d'Arlon y assistaient. Le soir il y a eu bal à la Société du Casino; M. le gouverneur y est resté jusqu'à 11 heures. »
(*Journal de la province de Luxembourg.*)

— On écrit de Venloo, 27 novembre :

« Les prussiens depuis leur arrivée dans nos environs n'ont fait que quelques changemens de cantonnement, des déserteurs nous arrivent journellement, quelques-uns entièrement équipés. Du côté de Nimègue, à Heuden et Maldem, sont cantonnés 600 Hollandais, garde communale de la Frise; la garnison de Nimègue peut être de 4000 hommes, la plupart garde communale, parmi lesquels se trouvent ceux du Brabant-Septentrional. De notre garnison, nous avons toujours des compagnies cantonnées, à Arien et Well. Depuis une quinzaine de jours plus de deux cents ouvriers bourgeois travaillent à de nouveaux ouvrages de défense de la place de Venloo; on nous annonce un renfort de garnison. »

— On lit dans l'*Indépendant* :

« Nous ne partageons pas toutes les opinions du cabinet qui vient de se dissoudre; mais nous estimons plusieurs de ses membres, et nous croyons que leurs successeurs les feront peut être regretter. »

Voici ce que dit le *Journal d'Anvers* à propos du changement du ministère :

« Le chef de l'état est, de tous les hommes qui gouvernent, le plus embarrassé. La matière ministérielle est complètement épuisée dans le système qu'il a adopté. Le vice de notre situation, c'est qu'elle n'est pas comprise par la majorité. La loi inflexible de la nécessité domine l'Europe. Les états les plus puissans la subissent et s'y soumettent avec résignation, et il n'est pas un cabinet qui ne fasse des sacrifices à ses intérêts et à ses affections. Comment la Belgique faible et divisée, ayant à peine une organisation politique, considérée comme obstacle à la paix et au désarmement, peut-elle se soustraire à cette loi inflexible reconnue par tous. Il faut le dire hardiment; si elle ne se résigne aux sacrifices exigés, elle doit cesser d'exister. Deux états puissans la soutiennent par des intérêts différens, mais qui se réunissent dans leur but; si elle répudie leurs secours, sa chute est inévitable. »

— On nous écrit de Bruxelles :

« Aujourd'hui 30 novembre, vers une heure du matin, les Français ont relevé les postes Belges vers l'Esplanade. A 5 heures un officier français s'est présenté, en parlementaire, par l'arsenal brûlé; on a refusé de l'admettre; mais on a pris sa dépêche, en promettant une réponse. A 11 heures et demie, la réponse de Chassé est arrivée; elle a été portée au maréchal Gérard à Berchem. On en ignore le contenu; mais on a lieu de croire que cette réponse est négative; puisque bientôt après la citadelle a tiré vers le dehors de la place, dans la direction des travailleurs; à midi et demi, il n'y avait eu cependant qu'une dizaine de coups de tirés. La ville présente un aspect fort calme. Tout le monde paraît désirer de voir commencer et poursuivre l'attaque avec énergie. »

« Le roi en se rendant à Lierre a reçu un courrier à Malines qui lui annonçait les premiers évènements. Le roi ayant formellement annoncé l'intention de se rendre à Anvers, aussitôt que les hostilités auront pris un certain caractère de gravité, il y a lieu de penser que S. M. se trouvera bientôt dans Anvers. »

« M. Ch. Rogier est arrivé à Anvers. »

— On nous mande de Bruxelles, 30 novembre :

« Le roi avant de partir pour Lierre a reçu le refus de M. Fallon. L'honorable député renonce à l'espérance de pouvoir former une administration nouvelle. »

— Une lettre particulière de Berlin contient ce qui suit :

« Les relations qui se sont établies depuis peu entre le gouvernement prussien et le gouvernement Belge sont d'une nature satisfaisante, depuis la nouvelle de l'emploi des moyens coercitifs contre la Hollande. »

« Le général Merx et ses secrétaires ont été invités à un grand bal paré, chez le ministre d'état et de la justice, le baron de Kampz, où se trouvaient les membres de la légation hollandaise; tous les princes de la famille royale qui assistaient à ce bal ont fait à notre légation l'accueil le plus flatteur. »

« Jusqu'ici il n'est fait aucun apprêt pour le rassemblement de la Landwer. »

(*Correspondance particulière.*)

Anvers, le 30 novembre, 4 heures après-midi.

Le premier coup de canon a été tiré de la citadelle vers midi et dix minutes. On a continué à tirer jusqu'à deux heures mais à des intervalles très-éloignés.

L'ouvrage fait la nuit dernière par les Français est considérable. La première parallèle est de 350 mètres de la citadelle et l'enveloppe entièrement. La tranchée qui est de deux mètres de largeur sur 1 mètre 50 c. de hauteur, s'étend depuis la chaussée de Malines passé la pépinière, jusqu'à l'église St-Laurent. Cette tranchée a 800 mètres de longueur. Les princes français ont établi un bivouac derrière l'église St-Laurent.

Il y a deux soldats mortellement blessés. On dit qu'un officier du génie est tué. Un obus est tombé au milieu des mineurs, qui ont coupé la mèche.

UN MOT SUR L'OPPOSITION.

Nous sommes toujours sans ministère, et le refus de plusieurs notabilités de la chambre des représentants fait craindre que la situation, en se prolongeant, ne devienne fatale au pays. L'opposition a voulu renverser le ministère, et jusqu'ici elle se montre impuissante à le remplacer; elle recule devant son œuvre. C'est qu'en effet le système qu'elle voudrait introduire entraîne avec lui une immense responsabilité qui lui fait peur. Examinons. Les griefs reprochés à l'administration qui vient de se retirer sont-ils réellement ceux qui ont soulevé la colère de l'opposition? Nous ne le pensons pas. Qu'a-t-elle dit dans la discussion de l'adresse? Que la citadelle d'Anvers n'avait plus nulle importance pour la Belgique, que quelques pans de murailles n'étaient rien au prix de la cession de Venloo, et d'une partie du Luxembourg; et enfin que le ministère livrait 400 mille belges aux vengeances hollandaises. Tel est le thème sur lequel ont discours les orateurs de l'opposition pendant tout le cours de la discussion de l'adresse.

Le ministère répondait : Vous dites que la citadelle d'Anvers est sans importance; mais votre assertion ne peut se soutenir devant les immenses préparatifs que fait la Hollande, pour la défense de cette même citadelle, et pour la conservation de laquelle le roi Guillaume se résout à braver les deux plus formidables puissances de l'Europe. Quant aux habitans compromis des territoires cédés, soyez tranquilles, le gouvernement leur tend une main secourable; leur sort est assuré. Vous trouverez dans l'adresse de quoi calmer vos craintes. Elle s'exprime ainsi : « Nous sommes convaincus qu'avant d'abandonner ces portions de territoire, » Votre Majesté aura pris soin de mettre leurs habitans sous la protection des garanties que le traité assure aux personnes et aux propriétés. »

Ces réponses et beaucoup d'autres aussi péremptoires n'ont point ébranlé la masse des opposans. C'est qu'au fond, et sans se l'avouer peut-être, ce ne sont point là réellement les griefs de l'opposition; c'est l'intervention seule qui a soulevé sa colère; qu'on se rappelle le langage de la presse avant l'ouverture des chambres; celui de la tribune lors des premières séances, et alors il devient évident que cette même intervention est le seul crime du dernier ministère. C'est d'abord contre ce grand fait que l'opposition aurait tourné ses efforts, si elle ne s'était aperçue que l'intervention, bien loin d'être le côté faible du pouvoir, faisait au contraire sa plus grande force; elle résolut alors de changer de tactique et attendit que la discussion lui présentât un côté plus vulnérable. Elle crut le trouver dans l'abandon des portions de territoire que le traité des 24 articles enlève à la Belgique; et M. Dumortier formula le grief dans un amendement devant lequel l'administration devait se retirer.

On voit à présent que l'opposition, blâmant au fond du cœur l'intervention anglo-française amenée par le dernier ministère, ne saurait se charger de la direction des affaires; ses antipathies, ses plans, ne sauraient s'harmoniser avec l'intervention qu'on ne peut plus empêcher sans se lancer dans une plus périlleuse carrière. Tel est le secret des répugnances ou de l'impuissance de l'opposition au moment de son triomphe.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Voici quelques détails assez curieux, extraits d'une lettre de La Haye, sur l'organisation de la flottille des canonnières, destinée à défendre l'entrée de l'Escaut :

« La flotte sur laquelle nous comptons le plus aujourd'hui pour la défense de ce point important consiste principalement en chaloupes canonnières. Jamais peut-être ces sortes de bâtimens n'ont eu d'une plus grande efficacité que dans cette circonstance. Ils sont construits précisément pour le service de service qu'on en attend; ils tirent peu d'avant portent trois ou cinq canons chaque, au point de l'avant et les autres de chaque côté. »

« Ils peuvent se mettre dans les sinuosités des fleuves et dans les branches nombreuses qui reçoivent l'Escaut, la Meuse et le Rhin à leur embouchure. »

Leur discipline est comme celle des régiments. Quoique dispersés; à un signal donné, ils se réunissent en divisions et manœuvrent ensemble au commandement. Ils forment ainsi une ligne à travers la rivière, présentant de grosses batteries de 36; ils tirent leurs canons de l'avant tournant légèrement, ils lâchent aussitôt leurs batteries bordées. Quand la première ligne a exécuté ses manœuvres, elle est remplacée par un autre, de telle sorte qu'un feu constant est entretenu tout long des rives du fleuve. Un autre avantage de ces sortes de bateaux, c'est qu'ils peuvent se retirer devant une flotte ennemie et débarquer rapidement sur le point qu'ils veulent, un nombre suffisant de canons pour former des batteries formidables, au moyen desquelles un feu meurtrier peut être dirigé sur les bâtiments détachés d'une flotte à l'ancre pendant la nuit. L'officier qui commande dans l'Escadre l'amiral Kock, marin expérimenté.

UNIVERSITE DE LIEGE. Commission d'examen.

Le 3 décembre M. Devincke, subira son examen de candidat en philosophie et lettres, à 4 heures.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 1^{er} décembre.

Pain de seigle, 45 c. au lieu de 44 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment, 21 c. au lieu de 20 c.
Pain dit de ménage, 25 1/2 c. au lieu de 24 1/2 c.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui dimanche, 2 décembre, abonnement courant, première représentation de la reprise de *Beniowski* ou *le soldat*, opéra en trois actes, suivi de la deuxième représentation de *le Conseil de révision*, vaudeville en un acte. Le spectacle commencera par *Heur et Malheur* ou *le Fatale*, vaudeville en un acte.

Demain lundi, la deuxième représentation des *Sybarites*, opéra en trois actes, et la première représentation du *Mari qui fut sa femme*.

Il paraîtra demain un Supplément.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le dimanche 9 décembre courant, BAL à Fontainebleau, faubourg Ste. Marguerite. 993

ACHAUSSEE, serrurier et fabricant de pièces mécaniques, vient de transporter ses ateliers, rue de l'Université, au-dessus de la Maternité.

On vient de recevoir un assortiment de PLANS et MODELES nouveaux d'ornemens en relief, pour être construits en fer, et applicables aux balcons, banquettes, escaliers en fer, rampes d'escalier et panneaux de portes, ornemens de balcons et de grilles. 975

E. DEJAER-DEBOEUR, négociant, sous la Petite Tour, n° 64, à la Clef d'or, devant changer de domicile, prévient le public qu'ayant une partie de marchandises surannées, il cédera au-dessous du prix de facture. Ses annonces ultérieures feront connaître son nouveau domicile. 987

M. ASSIN-BERLEUR, rue Pont-d'Ile, n° 27, prévient le public qu'il vient de recevoir des GILETS d'hiver, et qu'il a une à avoir un bel assortiment de DRAPS, castorines, parures, flanelles, foulards et toiles, il se défait au prix de ses laines à tricoter et à broder. 964

Le mercredi prochain, VENTE de MEUBLES et d'HABILEMENS à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, cour des Hospices. M. VENDRA aussi trois CUVELLES de BEURRE. 936

SEUL DÉPÔT DE CHOCOLAT ANGLAIS. On trouve au n° 32, rue du Pont d'Ile, un assortiment complet de toutes sortes de chocolat fabriqués à la mécanique, produits qui leur donne de la qualité et une modicité de prix qui les rendent préférés à tous ceux que l'on a fabriqués jusqu'à ce jour, PAR LA FABRIQUE.

CHOCOLATES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

CHOCOLATES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

CHOCOLATES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

A VENDRE ou LOUER la MAISON portant l'enseigne de la Cour des Hospices, n° 97, rue devant la Magdeleine. S'adresser à M. PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liège

Jean Baptiste Nicolas et Franç. Alexandre Gaulard frères, Fondateurs de cloches, à TONGRES, province de Limbourg.

Les deux frères GAULARD ci-dessus anciens fondateurs de famille et de patrie, ont l'honneur d'offrir leurs services, pour la fonte et refonte des cloches de toutes grosseurs et dimensions, ils les rendent au ton que l'on peut désirer au dire d'experts même musiciens, les livrent sans défaut et en toute perfection, les garantissent sur tout, et accordent des facilités de paiement. 343

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfans, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfans, bas de laine de France et autres bas de Vignia gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filosselle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfans en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écaré et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc. 500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 4 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B. 778

() La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place Saint-Denis, n° 743, a reçu fromages d'Hollande première qualité à 62 cents le kilo.

Bons FLOCONS blancs et mêlés, 4^o qualité pour lits, à VENDRE au Pont St. Nicolas, n° 1447. 979

DURAY et Co, entrepreneur, rue des Grands Carmes, à Buxelles, a l'honneur d'annoncer à Messieurs les chefs de corps, que l'on peut se procurer chez lui à un prix très avantageux et dans le plus bref délai, toutes les équipemens nécessaires de cavalerie, harnais d'artillerie, équipemens d'infanterie et garde civique, ainsi que les fourgons de transports. 904

() La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication publique, au rabais sur soumissions, le jeudi 20 décembre 1832, à trois heures précises de relevée, à la salle de ses séances, la fourniture de 125 cordes ou aunes cubes de bois de chêne pelé dit : BOIS CALIN, pour le service de la boulangerie générale des hospices. Les soumissions devront être remises au plus tard, la veille de l'adjudication, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges.

La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place Saint-Denis, n° 743, a reçu un grand assortiment de TOILES de Brabant de toutes largeurs, super fines de 4/3 d'Hollande et de Courtrai; idem de 4/4 pour taves d'oreillers, batiste de France et d'Écosse, mouchoirs idem; linges de table de toutes qualités; services damassés, nappes à thé en écaré, coutil damassé et autres pour matelats; toile bleue, fin de Flandre de toutes qualités ainsi que flanelle. La même a reçu une partie de belles Toiles d'Allemagne à des prix très-avantageux.

A VENDRE deux CHEVAUX de selle, dont un allant au cabriolet, plus un tilbury avec harnais. S'adresser rue Féronstrée, n° 592. 982

AVIS POUR SURENCHERIR.

On fait savoir que, par procès-verbal de vente aux enchères, reçu par M^e Louis LAMBINON, notaire à Liège, le 29 novembre dernier, le PRÉ, contenant 50 perches 12 aunes, situé en Lhonneux, commune de Chénée, a été adjugé au prix de 845 florins P.-B. Aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 7 décembre courant, surenchérir d'un dixième le prix de cette adjudication, par déclaration à passer devant ledit notaire LAMBINON. 983

CATALOGUE

D'une belle COLLECTION de LIVRES,

Dont la VENTE aura lieu à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, les mardi et jeudi, 4 et 13 décembre, à deux heures de relevée, où le catalogue se distribue, de même que chez L. DUVIVIER, rue sur Meuse, n° 380, et chez M. LOXHAY, rue de la Magdeleine, n° 403. 990

A VENDRE une MAISON avec cour, etc., située à Liège, faubourg d'Amercoeur, n° 121. S'adresser à maître RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 991

() Jeudi 6 décembre 1832, à 9 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest, à Liège, rue St. Jean en Isle, M^e DELBOUILLE, notaire, procédera à la VENTE aux enchères d'une bonne MAISON, propre à tout commerce, cotée 435, avec cour et bâtiment par derrière, située faubourg Sainte Marguerite, audit Liège, assez près de la porte, appartenant à M. Degueldre, sellier et à ses enfans.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges audit notaire, lequel est chargé de placer en prêt sur hypothèques plusieurs CAPITAUX de 1000 à 5000 fl. P.-B., et de LOUER pour le 1^{er} janvier 1833, le CHATEAU d'Aigrement, situé aux Awirs.

AU LIVRE D'OR.

H. RONGIER-DUVIVIER, imprimeur-libraire, Outre-Meuse, n° 1435, vient de recevoir un très-grand assortiment d'objets nouveaux pour cadeaux et pour étrennes, jolis cartonnages, surprises, livres de prières reliures élégantes, idem d'éducation, etc., etc.; calendriers et chansonnières en tous genres, divers jeux, etc., etc.

Une forte partie de papiers cassés et retrillés, très-avantageux, tout ce qui concerne la fourniture des bureaux. — Encre de toutes couleurs. — Cire et pains à cacheter à 95 cents le demi kilo. — Canifs. — Portefeuilles. — Objets de dessin. — Images. — Bordures et ornemens dorés pour cartonnages. — Cartons de bureau, etc., etc. Son cabinet de lecture contient tous les ouvrages des meilleurs auteurs, et il entreprend à des prix très-modérés, tout ce qui se rapporte à son état. 977

() Jeudi 6 décembre 1832, deux heures de relevée, la fabrique de l'église de Jupille exposera en LOCATION aux enchères publiques, par le ministère du notaire PAQUE, en la demeure de M. H. MASSART, place vis-à-vis de ladite église, NEUF PIÈCES DE TERRE, PRAIRIE et HOUBLONNIÈRE, dont les affiches porteront la désignation, aux conditions à voir en l'étude dudit notaire.

VENTE définitive pour sortir de l'indivision.

Mardi, 18 décembre 1832, à neuf heures du matin, il sera VENDU aux enchères, par le ministère du notaire DELEXHY, en son étude, rue St. Séverin, à Liège, les IMMEUBLES suivans :

1^{er} Lot. — Une bonne et spacieuse maison de commerce, avec grande cour, porte cochère et écuries, portant le n° 248, sise à Liège, au faubourg Ste.-Marguerite.

2^o Lot. — Une maison, cotée 145, sise au même faubourg; rue Basse-Chaussée.

3^o Lot. — Une maison, sise au Petit Doui, à Ans, avec un jardin de 6 perches.

4^o Lot. — Une autre maison joignant à la précédente, avec jardin de même contenance.

5^o Lot. — Deux petites maisons, sises en Glain, cotées 727 et 728.

S'adresser au notaire DELEXHY, pour voir les titres de propriété et le cahier des charges. 978

497 Le lundi 3 décembre 1832, à 3 heures après dinée; il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, en son étude, place St-Barthélemi, à la VENTE aux enchères d'une RENTE annuelle et perpétuelle de 322 florins Brabant Liège, ou 391 francs 41 centimes, libre de retenue, et rachetable à 3 1/2 p. 100, constituée par acte de rentage, et très bien hypothéquée, due par un riche propriétaire de cette ville. S'adresser audit notaire pour connaître les titres et conditions.

Le lundi 10 décembre 1832, à 9 heures du matin il sera procédé, au bureau de la justice de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, rue Saint-Jean-en-Isle, pardevant monsieur Bouhy, juge de paix, et par le ministère du notaire GILKINET, à la vente aux enchères et à l'extinction des feux de vingt trois bonniers cinquante quatre perches de terre labourable, situés sur les communes de Vlytingen, Hees, Veltweselt, Mopertingen et Munsterbilsen, province de Limbourg; appartenant à M. Pasque, propriétaire, demeurant à Liège et à ses enfans.

Les biens seront d'abord vendus en détail, ensuite en masse. S'adresser à M. le juge de paix et audit notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges, et obtenir de plus amples renseignements. 717

VENTE CONSIDÉRABLE DE FONDS RURAUX.

Lundi et mardi, 3 et 4 décembre 1832, à 40 heures du matin, au domicile du sieur Mertens, arbergiste, à Vroenhoven, sur la grand-route de Tongres à Maestricht, et à deux milles environ de cette dernière ville, il sera procédé, par le ministère de maître Philippe SERVAIS, notaire, à Liège, à l'adjudication publique de près de CINQUANTE BONNIERS MÉTRIQUES, divisés en CENT SEIZE PIÈCES, se composant de prairies et terres labourables, situées dans les communes de Vroenhoven, Vlytingen, Hees, Sussen, Rosmor, Fall et Mheer, arrondissement de Maestricht.

Cette vente ne laisse rien à désirer sous le rapport des sûretés, et de grandes facilités seront accordées aux acquéreurs, qui voudraient en profiter.

S'adresser, pour renseignements plus amples, au dit notaire SERVAIS, dépositaire des titres, établissant la propriété de biens à vendre.

Du reste, les placards annonçant la vente, donneront toutes les indications nécessaires, sur le lieu, la nature et la contenance des terrains dont il s'agit. 923

() VENTE D'UNE FERME D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Le jeudi, 27 décembre 1832, à neuf heures, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra, aux enchères publiques, en son étude, rue Féronstrée, n° 569, une belle ferme appelée le Bon bonnier, située en la commune de Roloux, à deux lieues de Liège, occupée par la dame veuve Renkin, contenant 43 bonniers.

Plusieurs pièces de terre, situées sur les territoires de Goureaux, Velroux, Lexhy, Horion, Jeneffe, Novilles et Fexhe, seront vendues séparément.

S'adresser audit notaire DUSART, pour se procurer des affiches contenant la formation des lots et voir les conditions et titres de propriété.

VENTE VOLONTAIRE D'IMMEUBLES.

Le 17 décembre 1832, à 9 heures du matin; le sieur Mathieu Leloup et son épouse, cultivateurs, à Chénée, feront VENDRE aux enchères publiques, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège.

- 1^o Une grande maison avec 11 perches environ de jardin, située au pied du Thier des Criklons.
 - 2^o 5 autres maisons, et un grand bâtiment servant d'écurie et de grange; dont la plupart avec des jardins de 3 à 8 perches.
 - 3^o Une prairie de 43 perches et 1/2.
 - 4^o 66 perches 22 aunes de terre et jardin, en 3 pièces, le tout situé à Chénée.
 - 5^o 409 perches de terre, en deux pièces, sises à Embourg, en lieu dit, sur les Vieilles Tailles.
 - 6^o Et 69 perches 75 aunes de terre, sises en lieu dit Jardinai, commune de Vaux-sous-Chevremont.
- Cette vente aura lieu en 12 lots, en la demeure des vendeurs, à Chénée, où l'on peut s'adresser pour visiter les biens, et en l'étude de M^e GILKINET, pour avoir communication des titres et du cahier des charges. 817

VENTE PAR LICITATION.

Lundi 10 décembre 1832, à 10 heures du matin, par le ministère du notaire SERVAIS, à Liège, et en présence de Monsieur le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la même ville, au local de ses séances, rue Neuve derrière le Palais, n^o 443, il sera VENDU publiquement et à l'extinction des feux, une MAISON formant deux habitations, avec étable et cour y attenues.

Ces immeubles sont situés au Rivage-en-Pot, commune d'Angleur et aboutissent du levant, à un chemin vicinal, vers l'Ouest à la Meuse, au Sud et au Nord, à Henri Monseur. Ils sont actuellement détenus par les sieurs et dame Desaiwe, frères et sœurs.

L'on peut avoir communication du cahier des charges près de Monsieur le juge de paix et dudit notaire SERVAIS 844

Le 6 décembre 1832, à 11 heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères publiques, en trois lots, de un bonnier 13 perches 35 aunes de pré, en trois pièces, situées dans le fond de Pietresses, commune de Jupille, dont deux sont tenues à bail par le sieur Toussaint Joseph Massart, et la troisième par Louis Renson, de Jupille. — S'adresser pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, dépositaire des titres de propriété. 868

VENTE de BIENS patrimoniaux libres de charges.

Judi, 6 décembre 1832, à neuf heures du matin, il sera procédé en la demeure de M. Henri Coune, aubergiste à Rankin, commune de Grandville, sur la chaussée de Liège à St-Trond, à la vente aux enchères et en détail, des pièces de terre et prairie qui suivent, situées à Corswaremme, canton de Saint-Trond, et à Rosoux, canton de Waremme, savoir :

Contenance Perch. Aunes.	Situation.	Noms et demeures des fermiers.
52 31	Rosoux.	Jean Wauters de Rosoux.
91 54	id.	id.
52 31	id.	id.
32 70	id.	id.
34 88	id.	id.
34 88	id.	id.
30 52	id.	Joseph Dehasque de Rosoux.
61 03	id.	Jean Vaneldenen de Rosoux.
69 69	id.	id.
95 62	id.	Libert Roux de Rosoux.
30 52	Cors-Waremme	Ledit Jean Wauters.

La dernière de toutes ces pièces seulement est une prairie; toutes les autres sont des terres labourables.

S'adresser au notaire STASSE, à Alleur, lez-Liège, pour avoir communication des titres de propriétés, ainsi que du cahier des charges, qui offre les plus grandes facilités aux acquéreurs. 928

() Lundi 3 décembre 1832, à deux heures de relevée, adjudication volontaire, avec facilité de paiement, par le ministère de M^e DELVAUX, notaire, en son étude, rue Vinave-d'Isle, n^o 41, d'une belle MAISON bâtie à neuf, avec un jardin derrière, située à Liège, faubourg Saint-Gilles, n^o 502. S'adresser, pour connaître les conditions, à M^e DELVAUX, rue Vinave d'Isle, n^o 41.

() Le notaire PAQUE, procédera le mardi 4 décembre 1832, à deux heures de relevée, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques, les RENTES dont la spécification suit, et dont on peut voir les titres chez lui.

- 1^o Une rente de 26 florins 42 cents, due par Pierre Jean Constant Nalinne et son épouse née Drion, de Dinant.
- 2^o Une de 9 florins 76 cents, due par la dame Gourmont, veuve Warichet, et Barbe Patigny, veuve Potry, de Dinant.
- 3^o Une de 4 fls 74 cents, due par MM. Meunier et Dempionne, notaire à Dinant.
- 4^o Une de 31 fls. 46 cents, due par M. Wauthier, avoué, à Huy.
- 5^o Une de 20 fls. 40 cents, due par Hubert Joseph Delderene, armurier, Quai St-Léonard, à Liège.
- 6^o Une de quatre faaz et moitié d'une pesée et demi de foim fractionnés à 7 fls. 48 cents, due par M. Louis Grégoire, marchand brasseur, à Liège.
- 7^o Et une de 100 fls. Bbt. Liège, ou 57 fls. 44 cents, due par la ville de Liège.

VENTE d'une FERME et d'autres Propriétés foncières.

Le jeudi, 20 décembre 1832, à dix heures du matin, par le ministère de M^e SERVAIS, notaire à Liège, commis à cet effet, et en présence de M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de la même ville, à son bureau, rue Saint-Jean en Ile, n^o 794, il sera VENDU publiquement et à l'extinction des feux, les BIENS fonds, dont la désignation suit; savoir :

- 1^o Une habitation de fermier, avec bâtiments d'exploitation, jardins, prairies et vigne y contigus; le tout formant un ensemble, connu sous le nom de Ferme de Goaha, et contenant environ un bonnier métrique 74 perches 36 aunes.
 - 2^o Une prairie, dite le Pré Gilles Simon, contenant 55 perches 57 aunes.
 - 3^o Une pièce de terre, nommée Halbaustock, de la contenance de 32 perches 47 aunes.
 - 4^o Une pièce de verger, dite le Grand-Pré, d'une contenance de 36 perches 40 aunes.
 - 5^o Une pièce de terre, dite Terre en Bois, contenant environ 1 bonnier 74 perches 36 aunes. — Les immeubles qui précèdent, sont situés au hameau de Goaha, commune de Flémalle-Haute.
 - 6^o Une pièce de prairie, contenant six perches 54 aunes, située en ladite commune de Flémalle-Haute, Sous les Vignes.
 - 7^o Une pièce de terre, située en lieu dit Penno des Monts, commune de Mous, contenant 24 perches 79 aunes.
 - 8^o Une idem, en lieu dit Grand Triche, contenant 2 bonniers métriques 51 aunes.
 - 9^o Une idem, au même endroit, dite Triche Hostaie, et contenant 2 bonniers métriques 38 perches 22 aunes.
 - 10^o Une idem, en lieu dit Tapéne, de la contenance de 43 perches 59 aunes.
 - 11^o Une idem, au même lieu, contenant 21 perches 79 aunes.
 - 12^o Une idem, en lieu nommé Lonstriche, contenant 43 perches 8 aunes.
 - 13^o Une idem, appelée Triche Nifette, contenant 32 perches 69 aunes.
 - 14^o Une idem, audit lieu de Lonstriche, d'un bonnier 36 perches.
 - 15^o Une idem, appelée Neuf pré, contenant 56 perches 67 aunes.
 - 16^o Une idem, en lieu nommé Haute Lonstriche, de la contenance d'environ 87 perches 18 aunes.
 - 17^o Une idem, contenant 13 perches 8 aunes.
- Le 8^o article et les suivants, jusques et inclus le 17^o, sont situés en la commune de Flémalle-Grande. — Tous les immeubles, déjà indiqués, composent l'exploitation de ladite ferme de Goaha.
- Après avoir été adjugés séparément, ils seront exposés en masse. Celle de ces deux adjudications, qui aura produit le résultat le plus favorable aux vendeurs, sera seule réputée valable.
- 18^o Une honne maison et dépendances, avec jardin, y attenant, et aboutissant, vers l'Est, à la ruelle, dite Braquenade au Sud, à la grand'route.
 - 19^o Un jardin, dit la Paire et se trouvant en face de cette dernière maison.
 - 20^o Une prairie en lieu dit Tilloux, contenant 17 perches 43 aunes.
 - 21^o Une pièce de terre, au Laveux, contenant 28 perches 44 aunes.
- Les biens; repris aux n^o 18, 19, 20 et 21, sont situés en la commune de Jemeppe sur Meuse.
- L'on peut prendre connaissance des conditions de la vente, près de Monsieur le juge de paix et en l'étude dudit notaire SERVAIS, dépositaire des titres. 922

VENTE DIMMEUBLES PATRIMONIAUX POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

() Le mardi, 4 décembre 1832, à dix heures précises du matin, au domicile du sieur Brabant, cabaretier, à Sty, commune de Boncel, canton de Waremme, il sera procédé par le ministère de M^e JAMOULLE, notaire à Faime, commune de Gelles, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES ci-après désignés :

- 1^{er} Lot. — Article 1^{er}. — Un corps de ferme appelé la ferme de Steck, situé à Horion, commune de Horion-Hozémont, canton de Hologne-aux-Pierres, consistant en un quartier de maître, couvert en ardoises, logement pour le fermier, écuries, bergeries, étables de vaches, étables de cochons, granges, hangar, fournil, poulaillier, leurs appendices et dépendances.
 - Art. 2. Un jardin légumier, situé en face de l'habitation contenant 43 perches 78 palmes, 3 v. g.
 - Art. 3. Un autre jardin légumier, appelé l'Aheniers, contenant 26 perches 157 palmes, 6 v. g.
 - Art. 4. Une prairie, nommée le Vieux Cortil, contenant 445 perches 743 palmes, 1 b. 6 v. g. 14 p.
 - Art. 5. Une autre prairie, nommée le Neuf Cortil, 131 perches 436 palmes, 1 b. 10 v. g. 3 p.
 - Art. 6. Une idem, nommée le pré Biéva, 98 perches 524 palmes, 1 b. 2 v. g. 12 p.
 - Art. 7. Une idem avec jardin, 1 1/2 perches 914 palmes, 2 b 4 v. g. 5 p.
 - Art. 8. Une idem, devant l'endroit où était la ferme Hellar, appelée pré Simon, 46 perches 784 palmes, 3 v. g. 47 p.
- Tous les immeubles ci-dessus sont contigus les uns aux autres.
- 2^{me} Lot. Une pièce de terre, sise derrière les prairies de la forme, 13 perches 78 palmes, 3 v. g.
 - 3^{me} Lot. Idem en labour, qui formait autrefois deux prairies, l'une nommée le Val Notre Dame, et l'autre le pré Lahaut, situé à Horion, 451 perches 272 palmes, 1 b. 44 v. g. 14 p.

4^{me} Lot. Idem en labour, sise campagne entre Horion et Dommartin commune de St-Georges, 352 perches 113 palmes, 4 b. 1 v. g.

- 5^{me} Lot. — Idem, assez près de la préalle, commune de St-Georges 42 perches 69 palmes, 9 v. g. 3 p.
 - 6^{me} Lot. — Idem, sise entre Horion et Dommartin, commune de St-Georges, 84 perches 840 palmes, 2 b. 2 v. g.
 - 7^{me} Lot. — Idem, sise audit Dommartin, en lieu dit la Préalle, 9 perches 809 palmes, 2 v. g. 5 p.
 - 8^{me} Lot. — Idem, situé derrière le pré Lahaut, audit Horion 98 perches 306 palmes, 1 b. 2 v. g. 14 p.
 - 9^{me} Lot. — Idem, située vis à vis du pré Lahaut, commune de Horion-Hozémont, 40 perches 878 palmes, 2 v. g. 10 p.
 - 10^{me} Lot. — Idem, sise assez près de la précédente, 46 perches 210 palmes, 10 v. g. 12 p.
 - 11^{me} Lot. — Idem, idem, 17 perches 438 palmes, 4 v. g.
 - 12^{me} Lot. — Idem, sise campagne dite sous Ombaye, commune de Horion-Hozémont, 7 perches 947 palmes, 9 v. g. 16 1/2 p.
 - 13^{me} Lot. — Idem, sise campagne de la Marsalle; commune de S-Georges, assez près de la Préalle, 23 perches 405 palmes, 5 v. g. 6 p.
 - 14^{me} Lot. — Idem, sise campagne entre deux Tiges, 7 perches 847 palmes, 4 v. g. 6 p.
 - 15^{me} Lot. — Idem, sise dans la Grande Campagne, 30 perches 734 palmes, 7 v. g. 4 p.
 - 16^{me} Lot. — Idem sise même campagne, 8 perches 719 palmes, 2 v. g.
 - 17^{me} Lot. — Idem, aussi Grande Campagne, 8 perches 381 palmes 2 v. g. 4 p.
 - 18^{me} Lot. — Idem, sise plus vers Hanefie, que l'arbre de la Croix, 45 perches 774 palmes, 10 v. g. 10 p.
 - 19^{me} Lot. — Idem, sise campagne de Rogniva, partie sur Horion et partie sur Jenefie, 174 perches 377 palmes, 2 bonniers.
 - 20^{me} Lot. — Idem, sise en lieu dit aux Croix, commune de Horion-Hozémont, 26 perches 157 palmes, 6 ver. g.
 - 21^{me} Lot. — Idem, sise en lieu dit à la chaussée, commune de Horion, 61 perches 32 palmes, 14 v. g.
 - 22^{me} Lot. — Idem, sise même campagne à l'autre côté de la chaussée, 174 perches 377 palmes, 2 b.
 - 23^{me} Lot. — Idem, sise dans la campagne de Chambour, commune de Horion-Hozémont, 47 perches 951 palmes, 14 verges grandes.
 - 24^{me} Lot. — Idem, sise dans la campagne de Giv, commune de Horion-Hozémont, 95 perches 907 palmes, un bon. 2 verg. gr.
 - 25^{me} Lot. — Idem, sise au même endroit, 68 perches 3 palmes, 15 v. g. 12 p.
 - 26^{me} Lot. — Idem, sise dans la campagne dite Chaplain, audit Horion, 50 perches 134 palmes, 11 v. g. 10 p.
 - 27^{me} Lot. — Idem, sise campagne de Stehalle audit Horion, 21 perches 797 palmes, 5 v. g.
 - 28^{me} Lot. — Idem, sise en lieu dit Lhonnex, commune de Horion-Hozémont, derrière la prairie Gilles Simon, 8 perches 719 palmes, 2 v. g.
 - 29^{me} Lot. — Idem, dans un enclos, sise audit Lhonnex, 6 perches 538 palmes, 1 v. g. 10 p.
 - 30^{me} Lot. — Idem, sise dans la campagne dite Fond d'Horion, audit Horion, 37 perches 491 palmes, 8 v. g. 12 p.
 - 31^{me} Lot. — Idem, assez près de la précédente, 41 perches 445 palmes, 9 v. g. 10 p.
 - 32^{me} Lot. — Idem, sise campagne de Jenefie, en lieu dit campagne de Pissouri, 26 perches 157 palmes, 6 v. g.
 - 33^{me} Lot. — Idem, sise en lieu dit derrière Chantraine, commune de Jenefie, 130 perches 782 palmes, un bonnier, 10 verges grandes.
 - 34^{me} Lot. — Idem, sise au même endroit que la précédente, 43 perches 594 palmes, 10 v. g.
- Ces BIENS seront vendus en détail, libres de charges et d'hypothèques. Il sera accordé toute facilité pour le paiement du prix.
- S'adresser, pour connaître les titres et conditions de la VENTE, au dit maître JAMOULLE, notaire à Faime, et au maître CAILLIER, ancien notaire, rue Hors-Château, n^o 416 à Liège.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 28 novembre. — Rentes, 5 p. 100, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 20 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 100, jouiss. du 22 sept. 1830, 67 fr. 50 c. — Actions de la banque, 1000 fr. — Certif. Falconnet, 81 fr. 35 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 5/8. — Emprunt d'Haïti, 100 fr. 0. — Emprunt romain, 81 0/10. — Emprunt belge 74 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 29 novembre. — Dette active, 314 00/100, idem différée, 00 0/10. — Bill. de change, 00 0/10. — Syndicat d'amort., 00 0/10; idem 3 1/2 p. 100, 00 0/10. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/100. — Rus. Hop. et C^e, 91 1/2 93 0/10. — Idem ins. gr liv., 00 0/100, idem C. Hamb., 00 0/10. — Rente à L., 00 00/100. — Danois à Lond., 00 0/10. — Naples Falc., 75 1/2 2 p. 100, 00 0/10. — Métalliques, 81 3/8. — Naples Falc., 75 1/2 2 p. 100, 00 0/10. — Perp. à Amst., 48 3/4 00. — Idem à Lond., 00 0/10. — Rente perp., 00 0/10. — Lots de Pologne 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/10. — Lots de Pologne 2^{de} levée, 00 0/10. — Grecs 2^e levée, 00 0/10. — 10 guerre, 00 0/10. — Bill. du trésor, 00 0/100.

Bourse de Bruxelles, du 29 novembre. — Emprunt de 10 millions, intérêt 100 3/8 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 72 7/8 p.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.

BELGIQUE.

SIÈGE DE LA CITADELLE D'ANVERS.

SOMMATION faite au nom de la France et de l'Angleterre par M. le maréchal Gérard commandant en chef l'armée française.

GÉNÉRAL CHASSÉ COMMANDANT LA CITADELLE D'ANVERS.

Au quartier-général de Borgehout, sous Anvers, le 30 novembre 1832.

Monsieur le général, je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française, avec mission de votre gouvernement de réclamer l'exécution du traité du 15 novembre 1831, qui garantit à S. M. le roi des Belges la possession de cette forteresse, ainsi que celle des forts qui dépendent sur les deux rives de l'Escaut. J'espère vous être disposé à reconnaître la justice de cette demande; contre mon attente il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers.

Les opérations du siège seront dirigées sur les fronts extérieurs de la citadelle, et quoique la faiblesse de la fortification du côté de la ville, et le couvert des maisons m'offrent des avantages pour l'attaque, je n'en profiterai pas; j'ai donc en droit d'espérer, conformément aux lois de guerre et aux usages constamment observés, que vous vous abstenrez de toute espèce d'hostilités contre la ville. J'en ai occupé une partie dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer aux feux de votre artillerie: un bombardement serait un acte de barbarie inutile et une calamité pour le commerce de toutes les nations.

Si, malgré ces considérations, vous tirez sur la ville, la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts, ainsi que par celui des bâtimens de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même que dans ce cas vous serez personnellement responsable de la violation d'une convention respectée par tous les peuples civilisés, et des malheurs qui en seraient la suite. J'attends votre réponse et je vous prie qu'il vous conviendra d'entrer sur le champ en négociation avec moi pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent.

Je vous prie, M. le général, l'assurance de ma haute considération,
Le maréchal commandant en chef l'armée du Nord,
(Signé), comte GÉRARD.

(Correspondance de l'Indépendant.)

Anvers, le 4^{er} décembre,
8 heures du matin.

La nuit s'est passée sans événemens. A dix heures hier au soir la citadelle a cessé de tirer sur les troupes françaises, qui, sans trouble, se sont continuellement occupés de leur travail. Ils sont presque achevés.

Après midi probablement l'artillerie prendra ses opérations et demain seulement l'attaque régulière commencera.

Quelques coups de canon se font entendre; le général Desprez sort du palais et se rend à la tranchée.

Neuf heures.

Le lieutenant-colonel Avray, sous-chef de bataillon près du maréchal Gérard, qui, à 11 heures du matin hier, et accompagné d'un seul capitaine, s'est chargé de faire la sommation d'entrée au général Chassé. Sa réception a été très honnête, et la réponse négative:

« Dites au maréchal, que je m'enterrai sous les murs de la citadelle. Quant à la neutralité de la ville, je ne promets rien; elle sera subordonnée aux circonstances et aux événemens. »

Sept heures ce matin, le général Desprez a reçu un message du roi Léopold. Un demi-heure après, la réponse lui a été adressée à Liège, où elle se trouve. S. M. C'est M. le major Desprez qui a été le porteur de cette dépêche.

Onze heures et demie.

Le général Chassé continue à tirer; le chemin couvert tout à fait les ouvriers, il ne fait pas grand bruit.

Le général Sébastiani s'est emparé hier du fort de la Comète. Il a maintenant un engagement avec les troupes françaises. La canonnade que nous entendons (onze heures et demie) part de cette direction.

ANVERS, LE 1^{er} DÉCEMBRE.

La plupart des trappes qui communiquent avec nos nombreux canaux souterrains sont ouvertes. On y a placé des pompes pour servir en cas d'événement.

— Le 4^e bataillon du 6^e régiment de ligne belge, est entré ce matin en ville, venant de Calloo, où ils ont été relevés par les troupes françaises, hier à 10 heures du matin.

— Hier, à 9 heures du matin, les hollandais ont fait sauter près de Burch, une écluse qu'ils avaient minée depuis long-tems.

— Ce matin à huit heures, un bataillon des troupes françaises est entré en ville, il a été logé, partie dans la caserne des Capucines, partie dans celle rue de la Cailler.

— Un engagement a eu lieu cette nuit entre la Comète et les troupes françaises qui occupent le fort St-Marie tout près de Calloo.

— Les hollandais ont tiré des bombes depuis ce matin sur les travailleurs français, la plupart éclataient en l'air.

— Un incendie s'est déclaré vers midi dans les environs du Kiel; nous ne savons encore à quoi l'attribuer.

— Les travailleurs sont occupés à la troisième parallèle; des pièces sont déjà en batterie, on pense qu'elles commenceront demain à riposter au feu de la citadelle.

— Un sergent-major décoré et un soldat des mineurs, ont été tués hier par un boulet, le sergent-major est natif de Brest.

Il y a eu plusieurs blessés.

— Un officier supérieur français, de l'arme du génie, est monté vers midi, au haut de la tour de la cathédrale sans doute pour y observer les positions et les mouvemens de l'ennemi.

— L'arrivée du roi est annoncée au palais pour ce soir.

— Au moment de mettre sous presse, 4 heures, Chassé continue à lancer des bombes sur les travailleurs; le feu de la citadelle devient plus vif. (Phare.)

D'après des rapports qui paraissent exacts; deux sapeurs mineurs ont été tués; un maréchal de logis chef et un brigadier d'artillerie ont été atteints de boulets sur la route de Berchem, à peu de distance du moulin qui se trouve à gauche avant d'arriver à la porte. On dit que les deux mineurs étaient montés sur la tranchée où ils travaillaient à égaliser la terre, en se moquant des Hollandais, lorsqu'ils ont été atteints.

— Les soldats du 7^e régiment français racontaient hier soir que, lorsque le 5^e régiment traversait Berchem hier, au commencement du feu, deux soldats de ce régiment se rendirent à la tranchée, et voulurent à toute force rester et travailler avec les Français. Il fallut l'intervention des officiers français pour les faire partir.

— Plusieurs officiers du génie belge, sous la direction du major Dessain, travaillent aux travaux du siège, de concert avec les officiers français. Ces derniers font le plus grand éloge du zèle et des connaissances de nos officiers. Ils font un service très-pénible et il faut les forcer à prendre quelque repos.

— On ne s'explique pas l'inaction de Chassé pendant les deux dernières nuits. Les Français supposent qu'il les laissera approcher très près de ses ouvrages, et qu'alors il fera jouer ses mines. En général, ils semblent faire très peu de cas des soldats assiégés, parceque, disent-ils, ce sont des paresseux qui se battent le jour pour dormir la nuit dans leurs lits.

— Les chaloupes canonnières n'ont fait aucun mouvement; une seule est dans le Polder, à la coupure, deux sont en face de la Tête de Flandres, neuf sont échelonnées entre la citadelle et Burgt, sur toute la largeur du fleuve.

— Voici le résumé exact des opérations :

« La première nuit, on a ouvert la première parallèle sur le front des bastions de Tolède et de Padalo. Elle appuie sa droite au fort Montebello, à une distance de 4 à 500 mètres de la lunette St-Laurent. La gauche de la première parallèle s'étend au-delà de la chaussée de Boom. On a percé en même temps les boyaux de communication conduisant en arrière aux dépôts de tranchée. Dans cette nuit, l'artillerie a commencé la construction de 10 batteries.

« La seconde nuit, on a construit des cheminemens en zig-zag en avant de la parallèle. L'artillerie continue ses travaux jour et nuit, et on peut s'attendre à l'ouverture immédiate du feu contre la place. »

On apprend de la Hollande que les moyens d'inondation qui jusqu'ici étaient à peu près restés sans effet ont eu depuis deux jours le résultat désiré, le vent s'étant mis à souffler avec plus de force, l'eau s'élève de plus en plus et les points qu'on voulait ensevelir sous les flots sont réellement submergés.

La campagne de Berg près de Bois-le-Duc, et une partie de la *Langestraat*, ainsi que les pays de Heusden et Altona sont inondés.

BRUXELLES, LE 1^{er} DÉCEMBRE.

Le roi est parti hier de Bruxelles pour Liège à midi et demi. S. M. était accompagnée du général d'Hane, du colonel Prisse et du docteur Lebea. Le grand-écuyer était parti une heure avant le roi. S. M. a désiré se rapprocher d'Anvers pendant les premiers jours du siège, afin d'être à même de donner des ordres immédiats si les événemens le rendaient nécessaire, et afin d'avoir plus fréquemment des nouvelles de ce qui se passe. (*Moniteur.*)

— Les guides, les élèves de l'école militaire et deux bataillons du 1^{er} régiment partent aujourd'hui de Bruxelles pour rejoindre l'armée. Les trois autres bataillons du 1^{er} régiment quitteront aussi Bruxelles après-demain.

— M. Chazal est parti pour aller prendre le commandement militaire de la ville et de la province de Liège.

— Le *Mémorial* termine ainsi un article relatif à la situation actuelle du pays :

« Le ministère qui, en moins de deux mois, a amené les affaires de la Belgique et de l'Europe à ce point, a obtenu la confiance du sénat belge.

« Il a obtenu l'appui du ministère qui l'avait précédé, et qui dans sa loyauté s'est joint à lui.

« Il a été *proscrit* par 42 voix à la chambre des représentans.

« Il a été *proscrit*, et non *condamné*, car la condamnation suppose des faits, et non des éventualités.

« Les assemblées délibérantes ont aussi leur arbitraire.

« Cinq jours sont écoulés, et il n'est sorti ni de la majorité, ni de la minorité aucun ministère nouveau.

« Le roi est au camp.

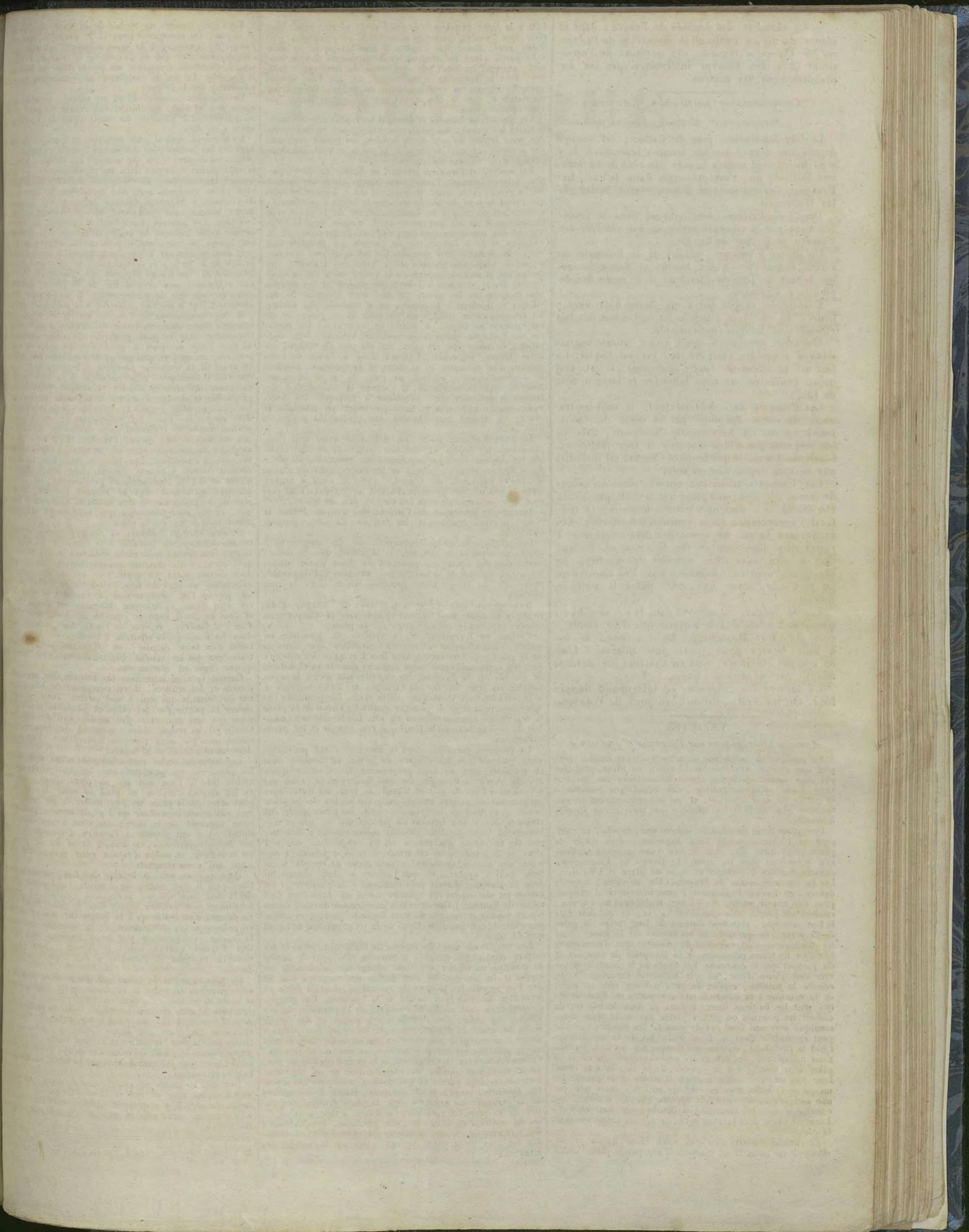
« La tranchée est ouverte devant Anvers.

« Bruxelles est sans gouvernement. »

LIÈGE, LE 2 DÉCEMBRE.

La chambre des représentans a adopté hier, à l'unanimité, le projet de loi sur les budgets provinciaux, et les articles de celui qui autorise le gouvernement à percevoir, dès le 1^{er} de ce mois, comme à-compte sur le foncier de 1833, le 2/3 de celui porté aux rôles pour 1832.

C'est mardi prochain que sera fait le rapport sur les élections de Liège, à la chambre des représentans.



— La chambre des députés de France, dans sa séance du 29, a continué la discussion de l'adresse. M. Thiers a répondu aux orateurs de l'opposition et a été souvent interrompu par les applaudissements des centres.

(Correspondance particulière d'Anvers.)

Berchem, le 1^{er} décembre, 4 heures après-midi.

Le fort Ste-Marie, près de Calloo, est occupé depuis hier à midi par les troupes françaises. Il y a eu hier à sept heures du soir, du côté de ce fort, une fusillade qui s'est prolongée dans la nuit. Les Français tiraient sur un débarquement opéré par les Hollandais.

Deux canonniers sont entrés dans le polder Ste-Anne par la coupure pratiquée entre la Tête-de-Flandre et le fort de Burght.

Un bateau à vapeur, venant de la Hollande est arrivé aujourd'hui à dix heures et demie du matin devant la Tête-de-Flandre: il a remis des dépêches à l'escadre.

Ensuite du rappel qui a été battu hier vers 7 heures du soir à la citadelle les hollandais ont fait entendre un hurra épouvantable.

On avait répandu le bruit qu'un colonel anglais envoyé à Anvers avait été tué par un boulet. Le fait est entièrement faux; seulement, il est vrai qu'un projectile est venu labourer la terre à côté de lui.

Les Français ont continué toute la nuit les travaux du siège. La pluie qui ne cesse de tomber paraît ne pas les incommoder beaucoup; cela ne les empêche pas d'être très gais et très laborieux. L'avenue des quais qui bordent l'Escaut est interdite aux corioux depuis hier au soir.

Les Français n'ont pas encore placé de pièces de canon, il n'en sera placé que la nuit prochaine. On attend le 2 décembre pour commencer le feu: C'est l'anniversaire de la journée d'Austerlitz. Les canonniers belges ne seront pas tous condamnés à rester dans l'inaction en vue de l'ennemi. Ils auront à faire jouer trois batteries de mortiers. Le capitaine Bayet en commande une. J'ai causé avec un artilleur liégeois qui avait passé la nuit au travail.

Les Hollandais ont envoyé dans la soirée d'hier, quelques boulets à une batterie que l'on établit à côté du fort Montébelllo. Ils ont cessé le feu à huit heures pour jouer des faulx. L'on ne conçoit toujours rien au système de défense adopté par le général Chassé.

Le service des diligences est interrompu depuis hier. On les arrête, dit-on, au pont de Wahlem.

VARIÉTÉS.

Aperçus stratégiques sur l'attaque d'une place.

Au moment où commence un siège qui peut rendre complet une défense opiniâtre, nos lecteurs ne liront peut-être pas sans intérêt quelques détails élémentaires sur les travaux d'une attaque régulière, mis autant que possible à la portée de tout le monde, et qui leur permettront de suivre avec plus de fruit les relations que nous serons appelés à donner.

Une place forte en général, comme une citadelle, se compose de plusieurs parties bien distinctes: d'un corps de place proprement dit, c'est à dire d'une enceinte bastionnée présentant plus ou moins de fronts, et des ouvrages avancés destinés à protéger le corps de place et à en dérober la vue aux coups de l'ennemi. Ces ouvrages, appelés *déhors*, en forçant l'assiégé à une succession d'attaques pour s'en rendre maître et s'y loger, multiplient ses travaux, rendent ses parties plus considérables, et, ce qui doit être le but principal, retardent souvent de long temps la prise de la place. Le premier de ces dehors est le fossé, dont les dimensions sont calculées de manière que l'excavation fournisse les terres nécessaires à la formation du rempart et du parapet qui le couronne. Les fossés de la citadelle d'Anvers sont pleins d'eau, ce qui augmente l'avantage. Vient ensuite la tenaille, espèce de petit ouvrage jeté en avant de la courtine (la courtine est une partie en ligne droite qui unit les bastions deux à deux), dont le but est de couvrir les poternes ou petites portes par où la place communique avec son fossé, et de garantir les troupes que l'on peut rassembler dans ce fossé. En avant de la tenaille s'étend la demi-lune, ouvrage qui flanque par ses feux les bastions collatéraux, les défenseurs communiquent du corps de place à la tenaille par la poterne, de la tenaille à la demi-lune par un étroit défilé couvert de droite et de gauche par un parapet; enfin tous ces dehors sont liés entre eux par une sorte d'enceinte nouvelle appelée chemin couvert, qui enveloppe tous les ouvrages, et dérober, par son relief, à l'ennemi placé dans la campagne, la vue des maçonneries de la place.

Ce chemin couvert n'est pas autre chose qu'un retranchement en terre. Il se compose d'une partie plane conti-

née à la ligne extérieure du fossé de la place, assez large pour que l'assiégé puisse y manœuvrer avec facilité; puis d'une pente douce qui conduit à une banquette ou nouvelle partie plane qu'occupent les défenseurs du chemin couvert, protégés en avant par une masse de terre qui constitue, avec la banquette et son talus, ce que l'on nomme parapet, et qui les couvre presque en entiers. Cette masse couvrante a, vers la campagne, une inclinaison douce que l'on nomme glacis.

Ces premières données établies, il sera plus aisé de comprendre les travaux successifs que l'assiégé va entreprendre pour arriver au pied de la brèche, ou trouée pratiquée par le canon aux murs du corps de la place, et qu'il doit livrer passage aux colonnes d'attaque.

Les opérations d'un siège peuvent se diviser en quatre parties. L'investissement, l'assiette des camps, la reconnaissance de la place, et le siège proprement dit: L'investissement qui prend le nom de blocus dès que le siège a commencé, a pour but de couper les communications de la place avec l'extérieur. Il est fait par un corps de troupes dont la force dépend des ressources que peut opposer la garnison, et du voisinage et de la composition de l'armée qui probablement tentera de soutenir cette garnison. Cet investissement doit être poussé le plus près possible de la place. — L'assiette des camps est la seconde opération: le projet en a été ordinairement dressé d'avance à l'état-major général et les troupes sont dirigées sur les points qui leur sont désignés. Si des villages se trouvent à la portée, on y cantonne les soldats. La reconnaissance consiste en un plan de la place, et de ses environs sur lequel on établit les moyens et les mesures de l'attaque. Dans la circonstance actuelle, cette opération, si même elle est faite, exigera peu de temps, car notre longue possession d'Anvers nous a donné tous les moyens d'en connaître la force et la position. Pendant la reconnaissance, arrivent au parc de siège les munitions et approvisionnements, et s'achève la construction des fascines et gabions, etc., nécessaire à l'attaque. On détermine ensuite avec soin le front par lequel on attaquera la place; on choisit naturellement, en général du moins, le plus faible.

Le front d'attaque arrêté, on détermine avant tout l'emplacement des dépôts de tranchée, magasins où sont amassés les moyens d'attaque nécessaires au génie. On les place de préférence dans les villages ou les ravins, puis on chasse les postes extérieurs de l'ennemi que l'on force à rentrer dans la place; leur présence gênerait les travaux. Tout ceci n'est que préparatoire et se fait en fort peu de temps, c'est-à-dire que le lendemain de l'arrivée des troupes devant la place, peuvent commencer les travaux du siège proprement dits.

Des officiers du génie déterminent par des moyens qu'il serait ici superflu de détailler la direction des capitales, c'est-à-dire des lignes qui partagent en deux parties égales les angles saillans de la fortification, direction indispensable, puis celle de la première parallèle tracée dans la nuit suivante.

Nous arrivons tout-à-fait ici aux travaux de l'attaque, à dater de ce moment, nous verrons chaque jour et chaque nuit avancer rapidement les assiégés sur la place.

Vanban est l'inventeur de ce système de parallèles ou grands retranchemens circulaires parallèles aux ouvrages de la place que l'on creuse dans le sol et qu'on lie entre eux par des communications aussi creusées dans le sol et établies en zig zag sur la direction des capitales afin d'être le moins possible en prise au feu de l'assiégé, et d'être toujours à couvert tout en cheminant vers la place. Les parallèles ont également pour objet de protéger contre les sorties de la place le travail des cheminemens en zig zag. Les parallèles au nombre de trois embrassent le front que l'on attaque et les fronts collatéraux.

La première parallèle, dont la direction a été préalablement jalonnée par les officiers du génie, est creusée dans la première nuit du siège proprement dit. C'est ce qu'on appelle ouvrir la tranchée. On sent facilement la raison qui détermine à faire de nuit ce travail: de jour, les travailleurs entièrement découverts seraient en prise au feu de la place tandis qu'au bout de la première nuit, les terres qu'ils ont creusées devant eux forment un parapet qui les couvre suffisamment. Cette parallèle s'établit ordinairement à 600 mètres de la place; quelquefois on la rapproche; elle sert alors de 2^e parallèle et est tracée à la sape volante, c'est-à-dire que chaque travailleur a pour tâche de remplir le gabion qu'il a apporté, et que l'officier a placé devant lui dans la direction donnée préalablement à la parallèle. (Un gabion est une espèce de cylindre creux en clayonnage d'un mètre de hauteur.) Une série non interrompue de ces gabions placés joints et remplis de terre forme le parapet en masse couvrante de la 2^e parallèle. Celui de la 1^{re} parallèle n'est formé que de terre.

Les travailleurs sont des sapeurs de l'armée du génie et des soldats d'infanterie désignés à tour de rôle, par le major de tranchée ou officier supérieur chargé de commander les gardes et les services. Ils sont gardés des surprises par ce que l'on appelle les troupes de protection, dont la force ne peut être moindre que moitié de la garnison. Ces troupes de protection sont conduites en avant de la parallèle par des officiers du génie; elles détachent des postes et des sentinelles en avant, et doivent repousser les sorties que pourrait tenter l'ennemi pour inquiéter les travailleurs. Ainsi la première parallèle est presque achevée dans une nuit. Des travailleurs nouveaux la complètent et la perfectionnent de jour. La 2^e nuit, sont ouverts les cheminemens en zig zag dont nous avons déjà parlé, et qui doivent conduire en sûreté les assiégés jusqu'à la 2^e parallèle, établie à 300 mètres de la première en avançant vers la place pendant l'excavation de la première parallèle, l'artillerie a déterminé à 60 ou 80 mètres en avant de cette parallèle, l'emplacement des batteries de canons, mortiers et obusiers destinés à éteindre les feux de la place qui ont action sur la marche des attaques.

Nous nous sommes approchés de la sorte de 300 mètres de la place. On entreprend alors la 2^e parallèle, comme nous l'avons dit, exécutée à la sape volante. C'est ordinairement la quatrième nuit que se commence ce travail. Pendant ce temps, l'artillerie transporte ses pièces dans les batteries de la parallèle. Le feu de l'artillerie ne commence donc ordinairement que le 5^e jour.

De nouvelles communications en zig-zag, poussées avec vigueur jour et nuit, conduisent l'assiégé au pied du glacis où s'établit la 3^e parallèle. La construction de nouvelles batteries a eu lieu.

Ici le travail devient plus difficile, et quoique le feu de batteries les protège, les défenseurs, ainsi rapprochés de la place, en essuient le feu qui souvent les oblige à travailler la sape pleine et surtout dans les cheminemens qui doivent amener les assiégés sur la crête du chemin couvert. La sape pleine s'exécute avec des escouades de sapeurs armés de cuirasses à l'épreuve. Chaque escouade est composée de quatre hommes qui conduisent alternativement la tête de l'ouvrage. Les sapeurs travaillant à genoux, se courent à mesure qu'ils creusent en avant, au moyen d'un gabion roulant bourré de laine qu'ils poussent à mesure qu'ils avancent avec un crochet à long manche. Ce gabion est à l'épreuve de la balle; ils se couvrent de côté avec les terres d'excavation: ce travail suppose que l'artillerie des batteries a été et a peu près le feu de la place, qui n'a plus guère que son feu de mousqueterie. Il serait sans cela très-dangereux, et il faudrait renoncer à le pratiquer de jour.

Il s'agit maintenant de s'établir sur la crête du chemin couvert, c'est-à-dire, en terme de métier, d'en faire le couronnement; cela se peut pratiquer de deux manières, soit de vive force ou pied à pied. Des batteries nouvelles de mortiers, obusiers et quelquefois de pierriers, ont été établies en avant de la troisième parallèle. C'est sous leur protection que l'on débouche de cette parallèle à la sape pleine pour s'emparer du chemin couvert. L'attaque pied à pied est préférable et consiste à arriver à la sape pleine depuis la troisième parallèle jusqu'à la crête du chemin couvert; elle dure cinq à six jours. Des banquettes de franchissement ou gradins sont alors construits pour descendre dans le chemin couvert dont il faut chasser l'ennemi. Là, c'est une mêlée sanglante en général, mais où la victoire demeure presque toujours à l'assaillant. Les troupes une fois maîtresses du chemin couvert y restent environ une heure, pendant laquelle se fait le couronnement proprement dit du chemin couvert, après quoi elles se retirent derrière, et alors on procède à l'établissement des batteries destinées à faire brèche, et des contre-batteries qui achèveront d'éteindre en même temps le feu de la place.

Pendant que les batteries et contre-batteries agissent contre les défenses, on travaille à la descente du fossé. Celle-ci sera faite devant la citadelle d'Anvers à ciel ouvert, à ce qu'il paraît. Cette descente consiste en une galerie qui part d'un certain point du glacis, et va par une pente douce déboucher au fond du fossé, vis-à-vis la partie de la brèche par où l'on veut monter à l'assaut, lorsque le fossé est plein d'eau, la descente débouche au niveau de l'eau, et dans ce cas il s'agit de combler de force sacs pleins de terre, et fascines, espèces de fagots. Les écluses amoncelées dans les fossés de la citadelle d'Anvers, de l'eau qu'il sera facile d'en faire écouler, en détruisant préalablement un batardeau qui les retient. Un batardeau n'est autre chose qu'une digue en maçonnerie.

Comme l'assiégé jette dans les travaux des grenades, des pierres et des artifices, il est nécessaire de blinder les parties de descente qui sont à ciel ouvert. Pour cet effet, on couvre la galerie par des claies et plusieurs couches de fascines qui sont supportées par un dispositif de blindes. Une blinde est un simple chassis composé de deux montans verticaux unis par deux traverses horizontales. Une semblable descente exige environ 36 heures.

Les batteries et les contre-batteries n'ont cessé de jouer; les premières ont pratiqué une brèche convenable à un assaut. Que le fossé soit sec ou plein d'eau, nous avons vu les moyens d'arriver au pied de cette brèche. Ici l'on peut dire que la place ne peut tarder à se rendre; il ne peut pas croire cependant qu'il y ait encore pour elle un seul instant où il soit possible à l'assiégé d'opposer à l'ennemi des forces supérieures, ce dernier ayant de la peine à gravir la brèche, et moins d'espace pour manœuvrer que l'assiégé qui a ses remparts.

Quoi qu'il en soit, la brèche une fois praticable aux batteries (car il était inutile de détailler ici l'assaut préalable de la demi-lune qui est analogue à celui-ci et cependant nécessaire pour pouvoir arriver dans le grand fossé) l'assaut est donné, c'est-à-dire qu'à la pointe du jour, des troupes en colonne serrée débouchent de la descente, montent sur la brèche, attaquent de vive force l'assiégé qui peut bien leur disputer quelque temps le terrain, mais est bientôt forcé de capituler si l'attaque a été vigoureusement conduite.

Du plus ou moins de talent qui dirige cette attaque, doit nécessairement dépendre la promptitude du siège, comme de la saison et des localités; mais on peut estimer à 20 jours le peu près le temps qui sera nécessaire pour la prise de la citadelle d'Anvers, dans le cas d'une bonne défense, temps qui est été moins long dans une saison meilleure, avec un terrain moins marécageux, et si surtout au lieu d'attaquer par la campagne comme il paraît qu'on en a le projet pour ôter au général Chassé tout prétexte de tirer sur la ville, on attaquerait par la ville elle-même.

Toutefois le succès ne saurait être douteux, et du moins aura-t-on fait tout ce que réclame l'humanité, beaucoup moins écoutée il y a quelques siècles, où l'incendie de la ville d'Anvers aurait valu au général Chassé une déplorable illustration.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.